



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P155_2023

Date : 03/05/2023

**OBJET : Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un pôle d'excellence soudage
- Avenants n°1**

Exposé

Conformément à la décision P333_2022, 17 marchés de travaux ont été conclus pour la construction d'un pôle excellence soudage implanté sur la ZA Bénécière à Cherbourg-en-Cotentin pour un montant global de 5 281 986,35 € HT.

En cours de travaux, des modifications mineures ont du être apportées, elles portent sur les lots 1, 2, 3, 8, 9 et 17 notifiés le 21 septembre 2022. Celles-ci figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Lot	Entreprise	Travaux supplémentaires	Avenant HT		
			Montant initial marché HT	Montant avenant HT	Nouveau montant marché HT
1	MASTELLOTTO	Reprise de chantier	579 325,03 €	32 577,20 €	611 902,23 €
2	LEDUC	Agrandissement du local zone de contrôle	601 039,75 €	11 236,69 €	612 276,44 €
		Installation d'un mur en aggro entre les deux nefs			
		Réalisation d'une mission géotechnique G3			
3	DEMY	Réalisation du panneau de chantier « financeurs »	770 000,00 €	7 310,00 €	777 310,00 €
		Suppression potelets techniques entre les nefs (files 3 à 7)			
8	LELUAN MAP	Stockage provisoire de la charpente	75 455,45 €	2 525,97 €	77 981,42 €
		Bloc porte cloison fixe au R+2			

9	ATN	Cloison fixe en remplacement de la cloison amovible en R+2	177 691,00 €	3 297,33 €	180 988,33 €
		Suppression cloison fixe au RDC suite au remaniement des bureaux			
		Ajout plafond dans zone de contrôle			
17	SELCA	Ajout prises dans la zone de réalité virtuelle 634,12 HT Fournitures poste de travail dans la salle informatique et goulotte 3 588,35 HT Prévoir un portier audio/vidéo sur le portail accès livraison 2 650,95 HT Ajout prise de courant dans la zone de stockage 165,72 HT Coffrets prise sur châssis métallique mobile dans la zone EDF et Orano 5 540,64 HT	476 383,50 €	12 579,32 €	488 962,82 €
		TOTAL HT		69 526,51 €	

Nouveau montant global de travaux HT	5 351 512,86 €
% Avenant	1,32 %

Il convient donc de passer un avenant n°1 aux différents lots impactés pour prendre en compte ces modifications.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2194-8,

Vu la décision P333-2022 du 02 septembre 2022,

Décide

- **De signer** les avenants n°1 pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un pôle d'excellence soudage avec les entreprises désignées ci-dessous :

Lot n°1 – MASTELLOTO TP : 579 325,03 € HT soit 695 190,04 € TTC

Siège social : ZI 31, rue de l'Avenir, 14650 CARPIQUET

Pour un montant de 32 577,20 € HT portant le montant du marché à 611 902,23 € HT soit 734 282,68 € TTC

Lot n°2 – LEDUC : 601 039,75 € HT soit 721 247,70 € TTC

Siège social : ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE

Pour un montant de 11 236,69 € HT portant le montant du marché à 612 276,44 € HT soit 734 731,73 € TTC

Lot n°3 – SASU DEMY : 770 000 € HT soit 924 000 € TTC
Siège social : Parc d'activités de la Querminais 53500 MONTENAY
Pour un montant de 7 310 € HT portant le montant du marché à 777 310 € HT soit 932 772,00 € TTC

Lot n°8 – SARL LELUAN MAP : 75 455,45 € HT soit 90 546,54 € TTC
Siège social : ZA d'Armanville 50700 VALOGNES
Pour un montant de 2 525,97 € HT portant le montant du marché à 77 981,42 € HT soit 93 577,70 € TTC

Lot n°9 – ATN : 177 691 € HT soit 213 229,20 € TTC
Siège social : 11 rue Oscar Niemeyer 78280 GUYANCOURT
Pour un montant de 3 297,33 € HT portant le montant du marché à 180 988,33 € HT soit 217 186,00 € TTC

Lot n°17 – SELCA : 476 383,50 € HT soit 571 660,20 € TTC
Siège social : ZA Maison Georges – Beaumont-Hague – 50441 LA HAGUE
Pour un montant de 12 579,32 € HT portant le montant du marché à 488 962,82 € HT soit 586 755,38 € TTC

- **De dire** que l'avenant implique un pourcentage d'augmentation globale de l'opération de 1,32 % portant ainsi son montant à 5 351 512, 86 € HT soit 6 421 815,43 € TTC,
- **De préciser** que la dépense sera imputée au budget annexe 12 dans le cadre des appels de fonds de la SHEMA, mandataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE